Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 92 (1956)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX, 14 janvier 1956 XCII[e] année — N° 2

396

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Ecole supérieure de Commerce

et

d'Administration du Canton de Vaud

Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1956-1957

LUNDI 16 AVRIL 1956

Examens d'admission :
lundi 16 avril à 14 h. et mardi 17 avril à 8 h. et 14 h.
Commencement des leçons : Mercredi 18 avril, à 8 h.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **20 mars 1956.**

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves possédant le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2e ;

les élèves porteurs du *Certificat d'études secondaires* sont admis en 3e année de l'Ecole de commerce. Ceux qui viennent d'une section classique ou scientifique doivent, durant le premier trimestre, suivre un cours de raccordement d'arithmétique, de comptabilité et de sténographie et, durant le second trimestre, un cours de raccordemeut de dactylographie ; en septembre, ils subissent un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2e année).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1re
14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE
UN AN DE PLUS
POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

Secrétariat : Maupas 50

XCIIe ANNEE - No 2 14 janvier 1956

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Retard. — Congrès de Montreux. —* **Vaud:** *Assemblée des délégués S. P. V. — Assemblée générale S. P. V. — Lausanne. — Rapport de la centrale de documentation. — Rapport de la commission locale des émissions radio-scolaires. — Rapport du délégué S. P. V. à la commission romande de projection fixe. — Rapport de la commission du film fixe de la S. P. V. — Rapport sur le cinéma scolaire. — O. S. L. J. — Cadet Roussel et Ecolier romand. —* **Genève:** *Concours littéraire du cinquantenaire. — Groupe des jeunes. —* **Neuchâtel:** *Comité central. — Nécrologie. —* **Jura bernois:** *Cours pratique de perfectionnement.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: **A. Chz:** *Les droits de l'homme en images. — Nouveau conformisme. —* **Bibliographie. —** **Ch. Pfister:** *Problèmes de géométrie.*

Partie corporative

RETARD

Le numéro 1 de notre journal (7 janvier) n'a pas pu être déposé à la poste le vendredi et la plupart de nos collègues ne l'ont reçu que lundi. L'imprimerie n'est en rien responsable de ce retard, mais j'ai constaté avec plaisir que bon nombre de collègues se sont inquiétés de n'avoir pas vu paraître le journal samedi. Moi qui croyais être le seul à le lire...

G. W.

CONGRÈS DE MONTREUX 1956

Le samedi 7 janvier a eu lieu à Lausanne, une séance de préparation du Congrès F.I.A.I. et F.I.P.E.S.O. qui doit se tenir à Montreux du 24 au 27 juillet (ou éventuellement du 25 au 28).

Nos collègues secondaires, représentant la F.I.P.E.S.O., étaient MM. Pauli, président, et Reinhardt, trésorier de l'Association suisse des professeurs, tandis que Michel et Willemin représentant la F.I.A.I., Neuenschwander, Pierrehumbert et Pulfer, la S.P.R., P. Vuillemin, la S.P.V. et Rochat, la section S.P.V. de Vevey-Montreux.

Sous la présidence de A. Neuenschwander, de nombreux problèmes furent examinés, et s'ils ne furent pas tous résolus, leur étude est sérieusement entreprise : locaux, chambres, excursions, secrétariat, réception, presse, etc.

On envisage, sur la demande de la F.I.A.I., l'organisation d'une exposition de journaux d'enfants qui doit montrer ce qui se fait chez nous, dans ce domaine, comme ce qui se fait à l'étranger. France, Allemagne et Angleterre ont fait d'intéressantes expériences.

Tout sera donc au point pour juillet. Le fameux soleil de Montreux sera l'objet d'une invitation spéciale.

G. W.

VAUD

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS DE LA S.P.V.

Samedi 21 janvier 1956, à 14 h. 15, Café-restaurant du Grand-Pont.

Ordre du jour :

1. Appel des délégués.
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 22. 1. 55.
3. Rapport de la Commission de vérification des comptes de la Caisse de Secours et invalidité S.P.V.
   Nomination d'un vérificateur.
4. Rapport du délégué à la « Fédération » et à la Commission paritaire.
5. Rapport du délégué à la Caisse de Pension.
6. Rapport du délégué à la Centrale de documentation scolaire.
7. Rapport du délégué à la Commission locale des émissions radio-scolaires.
8. Rapport du délégué à la Commission Romande de la Projection Fixe.
9. Rapport de la Commission du film fixe de la S.P.V.
10. Rapport du délégué à la Commission cantonale du cinéma scolaire.
11. Rapport du délégué à l'Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse.
12. Rapport sur Cadet Roussel et l'Ecolier Romand.
13. Rapport sur l'Ecole Pestalozzi, Echichens.
14. Rapport sur l'activité du Groupe de travail de la S.P.V.
15. Rapport sur l'activité de la Commission de la « Croix-Rouge de la Jeunesse ».
16. Rapport sur l'activité de la Commission de Presse.
17. Rapport sur l'activité de la Commission pour l'étude des assurances.
18. Rapport du secrétaire-caissier de la Collectivité S.P.V. de la Société vaudoise des Secours Mutuels.
19. Rapport du secrétaire-caissier de la Collectivité S.P.V. de la Mutuelle Vaudoise (accidents).
20. Communications et propositions du Comité central.
21. Propositions des sections.
22. Propositions individuelles.

Comité central S.P.V. et Conseil d'administration.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S. P. V.

Nous rappelons que **les propositions individuelles ou de sections doivent être communiquées par écrit au plus tard pour le 19 janvier au président de l'Assemblée générale :**

André Rochat, instituteur, **Premier** s/Croy.

Notre assemblée générale du **29 janvier** débutera par une **audition du Petit Chœur du Collège de Montreux,** dirigé par **Robert Mermoud** (50 exécutants). Au programme : sélection du « Jeu du Feuillu » de Dalcroze, quelques extraits de « La nique à Satan » de Frank Martin (avec accompagnement de piano) plus quelques chœurs « a capella » de Boller, Bovet, etc.

Le bureau de l'assemblée S.P.V.

S.P.V. — SECTION DE LAUSANNE

Les collègues du district qui ont eu un stagiaire dans leur classe (formation rapide) en 1954 ou 1955 seraient bien aimables de faire parvenir au président de section (E. Baudraz, av. de Lavaux 22, à Pully) leurs réflexions, suggestions ... quant à cette formation.

Les rapports reçus serviront de base à l'étude demandée lors de notre dernière assemblée.

Merci d'avance.

RAPPORT RELATIF A L'ACTIVITÉ DE LA CENTRALE DE DOCUMENTATION EN 1955

L'activité de la Centrale de documentation augmente d'année en année. Nous nous en réjouissons. Pour permettre d'utiliser au mieux les nombreuses acquisitions, il était nécessaire de faire imprimer un nouveau catalogue. Toutes les classes l'ont reçu à la fin d'avril. Et tout de suite la demande des prêts a augmenté. Durant l'année, la Centrale a envoyé 23 166 objets, soit : 12 354 tableaux muraux, 2219 boîtes de diapositives, 288 séries de vues pour l'épidiascope, 7656 films fixes et 649 livres. L'augmentation du nombre des prêts, par rapport à 1954, est de 3698.

Les nouvelles séries de diapositives 5/5 cm. sont fort appréciées, c'est pourquoi la Centrale a acheté 650 diapositives, dont 330 montrent Lavaux, le Gros de Vaud, la vallée du Rhône de Villeneuve à la Bâtiaz, la récolte des fraises et des asperges en Valais. Comme le nombre des demandes de films fixes a augmenté, la Centrale en a acheté 450. Ce moyen d'enseignement est fort apprécié des éducateurs vaudois et ne semble pas mériter l'ostracisme de la Commission de projection fixe de la S.P.R. Les collections se sont en outre enrichies de 373 tableaux et de 28 livres pour la Bibliothèque de travail. Pour faciliter l'emploi de cette bibliothèque, la Commission d'information et de documentation pédagogique a décidé de rééditer la brochure des notices analytiques des ouvrages qui s'y trouvent. Cette brochure paraîtra probablement au début de 1956.

Nous exprimons notre vive gratitude à M. Edmond Rochat, directeur et à M. Marcel Porchet, préposé au service du prêt. Ils accomplissent une œuvre utile à beaucoup de collègues et à l'école vaudoise.

La Commission de la Centrale de documentation dit merci à la S.P.V. de son appui financier, et vos délégués vous proposent de le maintenir.

Au nom de vos deux représentants : F. Borloz.

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION LOCALE DES ÉMISSIONS RADIO-SCOLAIRES DE LAUSANNE

La Commission locale des émissions radio-scolaires suit de très près les expériences poursuivies en Suisse allemande et à l'étranger dans le domaine de la télévision scolaire. Dorénavant, nous devrons tenir compte des possibilités qu'offre à la pédagogie le dernier-né des procédés audio-visuels. Dès maintenant, précisons notre position à cet égard : rien ne

remplace et ne remplacera le maître, seul éducateur qualifié, au sens large du mot. La télévision, (comme le livre, la photographie, le dessin, le film, le disque, la radio) n'a d'autre ambition que de mettre à disposition des maîtres, souvent isolés avec leurs élèves entre les quatre murs de leur classe, des documents perceptibles par l'œil et l'oreille, souvent connus d'eux, mais qu'ils sont dans l'impossibilité de se procurer.

En une trentaine de séances, les membres de la Commission ont mis sur pied le programme des auditions destinées à nos écoliers romands. Nous nous permettons de vous rappeler que la Commission se fait un plaisir de mettre un conférencier à la disposition des sections pédagogiques de districts, qui en feront la demande, pour présenter un sujet concernant la radio-scolaire, avec appareils de présentation d'une ou deux émissions types.

Programme

Comment s'établit le programme de nos émissions ? Chaque année, à la fin avril, les membres de la Commission locale doivent présenter individuellement quelques sujets d'émissions dans chacune des disciplines qui se prêtent le mieux à ce mode d'enseignement. Collaborateurs habituels ou éventuels, auteurs, conférenciers, sont invités à présenter également un certain nombre de sujets qui seraient à même de traiter eux-mêmes. Cette collaboration s'est révélée fructueuse, la Commission a ainsi l'assurance de déceler les personnes les mieux à même de présenter les textes de telle ou telle émission. Ainsi s'élabore une liste de sujets, qui préparée de la même façon par la Commission locale à Genève, sert de base à l'établissement d'une liste commune soumise à l'examen de la Commission romande.

Tous ces textes sont examinés et corrigés, s'il y a lieu, sans souci de satisfaire leurs auteurs, mais dans l'unique préoccupation d'assurer des émissions aussi excellentes que possible. Nous nous plaisons à reconnaître que le auteurs se prêtent très volontiers aux coupures, aux modifications demandées par la Commission, nous les en remercions très sincèrement.

Très fréquemment l'émission est enregistrée préalablement, et les membres de la Commission, toujours dans le souci de ne donner que des émissions au point, les écoutent au studio ; le metteur en ondes, avec beaucoup de grâce, tient compte des observations et vœux formulés par la Commission.

Durant l'année 1955, 39 émissions ont été offertes à nos écoliers romands et trois aux classes secondaires : 12 émissions consacrées à la musique, 9 à la littérature, 5 à des contes pour les petits, 5 à des sujets géographiques, 5 à des sujets scientifiques, 2 à des évocations historiques, une à la bonne volonté, une à Noël et une à la politesse et savoir-vivre.

Signalons qu'en janvier 1956, comme l'an passé, une émission sera consacrée à l'étude d'un chef-d'œuvre d'un de nos peintres. Une reproduction en couleurs de la toile commentée est vendue aux élèves au prix de 10 centimes. Ces émissions ont du succès en Suisse allemande et au Tessin ; nous espérons que ce deuxième essai plaira à nos jeunes auditeurs.

Feuillets de documentation

Ils ne sont pas seulement destinés à faciliter la préparation de l'écoute des émissions, ils apportent également une documentation dont la valeur reste permanente pour maîtres, maîtresses et élèves. Aussi aimerions-nous voir davantage d'écoliers s'y abonner.

Rapports d'écoute

Par les tableaux d'examens, nous apprenons que plus des trois quarts de nos classes vaudoises prennent une ou plusieurs émissions dans le courant de l'année scolaire. Hélas ! qu'en est-il des rapports d'écoute en retour ? fort peu. Neuchâtel en fournit cinq fois plus. Il ne s'agit pas d'atteindre un record, mais comment voulez-vous que vos vœux, vos critiques aient quelque chance de succès ? Une fois de plus encore, votre délégué insiste auprès de vous, chers collègues, pour que vous lui adressiez vos rapports. Comment connaître le rendement d'une émission ? c'est le seul moyen. Sans ce contrôle permanent, on ne peut guère améliorer ces émissions. La Commission vous remercie de votre future collaboration.

Le problème de la réception

Préparer et diffuser d'excellentes émissions n'est pas suffisant. Encore faut-il qu'elles soient reçues dans le plus grand nombre de classes. Nous reconnaissons que de ce côté-là, un effort est encore à faire.

Grâce au ramassage des annuaires téléphoniques par nos écoliers, l'« Action romande des aveugles et invalides » a permis de distribuer, cette année encore, un certain nombre de postes récepteurs à nos classes, à des conditions extrêmement avantageuses. Aussi nous vous prions de recommander chaleureusement cette récolte d'annuaires à vos élèves, afin que l'année prochaine nous puissions remettre le plus grand nombre d'appareils aux classes privées d'appareils.

Gratitude

Nous tenons à exprimer ici, toute notre gratitude aux diverses institutions qui soutiennent notre œuvre :

a) au service de Radiodiffusion suisse qui supporte les frais d'ordre administratif ;

b) aux studios de Lausanne et de Genève qui prélèvent, chacun sur leur budget respectif, le montant nécessaire à la présentation de ces émissions ;

c) aux directeurs des deux studios, MM. J.P. Méroz, à Lausanne, R. Dovaz, à Genève, qui contribuent largement au succès de nos émissions, en mettant à notre disposition un personnel aussi dévoué que compétent ;

d) aux Commissions locales et à leur président, pour tout le soin qu'ils vouent à la préparation de ces émissions ;

e) et enfin à tous les membres du corps enseignant qui font usage de la radio-scolaire comme auxiliaire de leur enseignement.

Ernest Bignens, instituteur,
Membre de la Commission locale de Lausanne.

RAPPORT DU DÉLÉGUÉ S.P.V. A LA COMMISSION ROMANDE DE LA PROJECTION FIXE

Cette Commission présidée par M. Bille, instituteur à Corcelles (Ntel), dans laquelle les Départements vaudois, neuchâtelois et genevois sont représentés a tenu deux séances au cours de cette année.

Au cours de la première, la question de la qualité pédagogique et de l'emploi du film fixe a été longuement discutée. Avant de passer à l'achat de films fixes dans le cadre de la S.P.R., et avant d'encourager la fabrication de films fixes suisses, il fut décidé, avec une prudence toute romande, mais qui se révéla fort judicieuse par la suite, de soumettre à une sous-commission une certaine quantité de films fixes à examiner selon un critère pédagogique établi préalablement pour opérer un premier tri, puis la Commission in corpore aurait procédé à un ultime visionnement avant de passer des commandes.

Cette sous-commission, dont le soussigné faisait partie, procéda au dit examen. Les résultats furent décevants. Il fallut constater que la plus grande partie de ces films ne sont pas adaptés à nos programmes, qu'ils contiennent en général trop d'images inutiles pour la leçon, et d'une qualité fort inégale. Toutefois, ces films se révèlent intéressants pour les récits ou histoires à l'usage des jeunes écoliers. A côté de la prolifique production française, des films fixes de source allemande et belge furent examinés. (On trouva aussi de très beaux films en couleur, mais beaucoup trop chers.) Devant ces constatations, il était nécessaire qu'une production indigène se crée. Or celle-ci se heurte à de sérieuses difficultés techniques ; la commission vaudoise du film fixe en a fait l'expérience. Ainsi après un examen approfondi des avantages et des inconvénients du film fixe et des clichés, il fut décidé, au cours de la seconde séance, de choisir un format plus grand qui permet une meilleure luminosité, et d'abandonner le film fixe pour se rallier au cliché 24/36, noir et blanc, ou de couleur, pour notre production indigène. D'ailleurs ces changements de format ne causeront aucune difficulté, presque tous les appareils de projection fixe, Camérafix ou autres, sont équipés pour le cliché 24/36.

Un compte rendu détaillé de cette importante séance ayant été publié dans l'Educateur, je vous ferai grâce de le répéter. Je résumerai brièvement les décisions prises et l'orientation très nette de l'activité de la dite Commission, après les quelques tâtonnements inévitables du début.

I. La Commission S.P.R. abandonne la fabrication de films fixes pour se vouer exclusivement à la confection de diapositives 24/36, format adopté à l'exclusion de tout autre, noir et blanc ou couleur.

II. La Commission a décidé de collaborer avec la Lichtbild-Kommission de la Société suisse des instituteurs qui a fourni un travail important dans le domaine des clichés. Les séries déjà au point seront mises à disposition du corps enseignant romand. L'Educateur renseignera tous les collègues à ce sujet.

III. Les groupements régionaux de production, telle que la Commission vaudoise de la projection fixe, ayant choisi certains sujets et en ayant nanti la Commission, transmettront leurs clichés à la Commission romande, qui retiendra ceux qui présenteront les qualités requises.

IV. Les séries de clichés seront livrées aux collègues par la Guilde de documentation au prix le plus juste.

V. Elle préconise l'organisation de cours pour montrer à tous les collègues l'emploi rationnel de la projection fixe. Un cours semblable a déjà été organisé à Bienne en novembre. Le soussigné y a participé avec beaucoup d'intérêt, et il se plaît à reconnaître l'utilité et l'importance de cours semblables.

Cette fois, la Commission romande est entrée dans la phase des réalisations à la vive satisfaction de tous. Son critère sera : qualité et non quantité. Ainsi elle permettra une meilleure collaboration de tous nos collègues suisses pour cette amélioration de ce moderne matériel d'enseignement.

Le délégué à la Commission romande de la projection fixe : R. Pécoud.

RAPPORT DE LA COMMISSION DU FILM FIXE DE LA S. P. V.

Composition : Président : R. Pécoud, Fontaines s/Grandson ;
Secrétaire-caissier : Roland Joost, Begnins ;
Membres : 15 collègues représentant toutes les sections.

Cette nouvelle commission a tenu 5 séances durant 1955.

Tâche : Ce groupement de travail S. P. V. s'est fixé comme but la création de séries de films fixes ou de diapositives sur notre pays, ceci pour pallier à la carence de la production helvétique à côté de l'abondante production de films fixes étrangers.

Choix du format et de la forme de cette documentation : Film fixe 18 × 24 ou 24 × 36 ? diapositives 24 × 36 noir et blanc ? ou couleur ?

D'emblée la Commission s'est ralliée au format 24 × 36, noir et blanc au début, complété par la couleur plus tard. Il avait été décidé de réaliser le film fixe et la série de diapositives sur le même sujet, pour satisfaire chacun à son gré. Par la suite, la réalisation technique d'un film fixe d'excellente qualité se révéla difficile. D'autre part l'orientation très nette de la Commission romande S. P. R. nous dicta la marche à suivre. Je ne reviendrai pas sur les causes de sa décision, la controverse film fixe ou diapositives, avantages et inconvénients des uns et des autres, ayant paru récemment dans l'« Educateur ». Nous créerons donc exclusivement des diapositives 24 × 36. Heureusement ce format étant déjà le nôtre, et comme nous n'avions pas engagé de gros frais pour la production film fixe, il nous fut facile de continuer notre tâche dans cette direction. Cette solution simplifie d'ailleurs notre travail et offrira des avantages intéressants : collection facile à compléter, à choisir, à modifier. Les clichés dureront plus longtemps que les films fixes et la vente de clichés séparés permettra une libre adaptation de la documentation à la méthode et à la personnalité du maître.

Programme de travail. La Commission a choisi d'abord l'étude des diverses régions du canton de Vaud, selon le manuel Rebeaud. Les délégués des districts ont été chargés de leur propre région, avec l'espoir d'être aidés par leurs collègues. Chaque série comprendra des croquis

accompagnés de photos illustrant ceux-ci. Notre collègue Rebeaud a bien voulu siéger à nos côtés, nous aider de ses précieux conseils et mettre à notre disposition sa riche documentation. Nous l'en remercions vivement.

Le travail préliminaire consistait à rassembler la documentation. L'appel lancé dans l'Educateur auprès des collègues pour le prêt de leur documentation personnelle sur ces sujets, n'a rencontré aucun succès. Les tiroirs sont restés fermés et les collègues trop modestes ont gardé jalousement leurs secrets. Aussi il ne restait plus aux collègues dévoués de la Commission que de se mettre en chasse courageusement ; des centaines de cartes postales, de photos furent visionnées chez les éditeurs très aimables, à la Swissair, etc., tandis que d'autres établissaient des croquis illustrant productions, communications ou autre caractère géographique de telle région. Ce tri long et souvent fastidieux prit bien des heures. Les documents retenus complétés par des photos de collègues furent examinés par la Commission au moyen d'un épidiascope au Collège St-Roch à Lausanne. Remercions là notre collègue Spring de Lausanne qui voulut bien se charger de mettre à notre disposition la salle de projection.

Travail réalisé à ce jour. La Commission pensait sortir cet automne des films fixes sur trois régions. Mais les difficultés mentionnées ci-dessus et la décision de la Commission S.P.R. ont retardé quelque peu la sortie de ces séries. Les documents, croquis et photos sont prêts à être photographiés pour les régions suivantes : la Côte, le Nord, la Vallée, la Vallée de l'Orbe, le Gros de Vaud, la Broye, le Pays-d'Enhaut, Lavaux et Lausanne. Les clichés seront visionnés à notre séance du début de février et envoyés à la Commission romande qui fera un ultime tri avant de passer les commandes pour les mettre en vente par le canal de la Guilde de documentation de la S.P.R. Le prix de vente ne peut être formulé exactement, il dépendra du tirage, et éventuellement de subsides. Aussi, selon la diligence de la Commission S.P.R., ces séries de clichés seront en vente vraisemblablement dès le printemps, en séries complètes ou séparément, montés ou non montés dans des cadres 5 × 5. Les membres de la Commission se feront un plaisir de les présenter à tous les collègues à l'occasion des assemblées de section. Que les Présidents en prennent bonne note pour 1956.

La Commission s'efforcera de réaliser une production de qualité tant technique que pédagogique. Après les séries sur le canton de Vaud, il est prévu l'étude de la Suisse par cantons.

Je ne voudrais pas terminer ce rapport sans dire un grand merci à tous les collègues de la Commission qui n'ont pas ménagé ni leur peine, ni leur temps pour mener à chef notre tâche.

Rappelons que notre Commission s'appellera dorénavant la Commission de la projection fixe.

Le rapporteur : R. Pécoud, président.

RAPPORT SUR LE CINÉMA SCOLAIRE

La Commission cantonale du cinéma scolaire, qui n'avait plus tenu de séance depuis le début de février 1954, s'est réunie deux fois à la fin de 1955.

Son activité a donc été considérablement ralentie au cours de cette année, mais nous avons maintenant bon espoir de voir notre situation s'améliorer dans un proche avenir. (M. Molles, inspecteur, nouveau président).

Le Département a conclu, en 1955, un contrat avec la Centrale du film scolaire de Berne. Ce contrat ne nous apporte pas de grands avantages, mais d'après les renseignements reçus, il s'agit d'un premier pas qui nous conduira à la fourniture gratuite des films d'enseignement.

Nos buts restent les mêmes : nous continuerons à demander un meilleur choix et une meilleure qualité des films ; leur livraison à un prix inférieur ; l'orientation du corps enseignant sur l'utilisation pédagogique du cinéma (en commençant à l'Ecole normale) ; des subsides pour l'achat des appareils.

Barbey, La Tour-de-Peilz.

ŒUVRE SUISSE DES LECTURES POUR LA JEUNESSE

L'œuvre poursuit sa réjouissante activité grâce surtout au dévouement de ses dirigeants et d'un grand nombre de dépositaires régionaux, instituteurs ou institutrices, convaincus de la nécessité de répandre dans notre pays l'habitude de lectures saines et substantielles.

Aussi a-t-on le droit de s'étonner de constater l'indifférence — quand ce n'est pas l'hostilité — d'une trop grande partie du corps enseignant romand à l'égard d'un effort d'éducation plus que jamais nécessaire. D'aucuns refusent de se « faire marchands de brochures » ; d'autres renvoient au dépositaire les spécimens qu'ils avaient reçus à l'examen en y joignant des propos peu aimables. « Je vous retourne vos brochures ; elles sont si peu intéressantes que les enfants leur préfèrent les « Tintin » et je les comprends », dit l'un d'eux. Les avez-vous lues vous-même, cher collègue ? Si oui, vous avez dû constater qu'elles étaient toutes de qualité et parfaitement adaptées à l'âge de vos élèves. Alors, pourquoi votre refus ? Paresse d'envisager un effort de persuasion ? Ou ne seriez-vous qu'un manœuvre de l'enseignement qui croit avoir tout fait quand il a appris à ses élèves à ânonner les légendes syncopées des dessins frémissants que contient la littérature commercialisée de nos kiosques ?

Il faudra bien pourtant tirer vos enfants de ce stade primitif de récits violents et extraordinaires auxquels ils se complaisent. Les comprendre, bien sûr, mais aussi et surtout leur faire comprendre ! Les amener à concentrer leur attention soutenue sur quelques dizaines de pages ; leur donner l'occasion de goûter le charme de récits tranquilles tirés d'une vie possible ; les habituer ainsi à une nourriture pour leur esprit et pour leur cœur ; tel est le but que poursuit l'O.S.L. : une véritable initiation à la lecture des livres, un entraînement vers les richesses que dispense une saine littérature à ceux qui savent lui consacrer une partie de leur loisir.

Si tous les membres du corps enseignant romand voulaient jouer ce rôle d'initiateur à la lecture valable, ce n'est pas 100 000 brochures que l'O.S.L. vendrait chaque année en Suisse romande mais un million et même davantage. Une telle augmentation entraînerait une production plus abondante avec une plus grande variété de choix. Serait-ce faire preuve d'un optimisme exagéré que d'oser envisager un tel progrès ?

Le représentant de la S.P.V. à l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse s'excuse d'avoir renoncé cette année à un rapport classique avec statistique et compte rendu des diverses activités de propagande, de vente, de concours de textes et d'illustration. Rien n'a été négligé en 1955 pour que l'Œuvre mérite toujours mieux la confiance et la reconnaissance de tous les éducateurs.

Le représentant de la S.P.V. à l'Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse : A. Chabloz.

RAPPORT SUR CADET ROUSSEL ET L'ECOLIER ROMAND

Cadet Roussel obtient toujours son même succès auprès des petits lecteurs et la rédactrice veille à ce que chaque numéro contente aussi bien ceux qui aiment les histoires que ceux qui préfèrent les coloriages, tout en faisant paraître régulièrement des concours.

Chiffre de tirage habituel de « Cadet Roussel » : 13 000 exemplaires.

Abonnements dans le canton de Vaud : 5 000 environ.

Numéro de Noël : commandé 20 000 en 1954 et 21 000 en 1955.

Ecolier romand

Concours : L'événement du 1er trimestre fut le concours : « Habillez Maritza » ; ce dernier, pas facile à réaliser, nous valut des résultats admirables par le goût, la variété et l'ingéniosité. Les ravissantes poupées furent présentées durant quelques jours au rayon des jouets de l'Innovation. Le corps enseignant en fut avisé par une circulaire et des articles parurent dans la presse lausannoise.

Le deuxième concours dans le même genre « Tintin, le clown articulé » a également inspiré les concurrents. Nous allons demander à un grand magasin de bien vouloir organiser une exposition.

Nous avons entrepris une campagne pour obtenir des prix de concours intéressants. Sollicitant les commerçants, nous promettons de leur soumettre les meilleurs envois ; de cette façon, ils s'intéressent au journal, et c'est une bonne propagande.

Exposition. En janvier et février, cette dernière a continué son circuit dans le canton de Genève. Elle fut ensuite à **Perroy,** puis à **Morges,** où, en collaboration avec notre collègue B. Jotterand, elle ouvrit ses portes du 8 au 11 mars. Le patronage de cette manifestation fut assuré par M. J. Bovard, président de la Commission scolaire. Le succès fut très vif, tant auprès des parents que des enfants. Des articles parurent dans la Feuille d'Avis de Lausanne et dans les journaux de Morges.

Propagande. Mme Schlemmer et M. Tauxe ont donné aux parents, dans le canton, quelques causeries sur les journaux d'enfants.

A l'intention des cinémas, cinq clichés représentant Nick ont été préparés. Afin de ne pas grever le budget, les dits clichés ont passé en avril, seulement dans deux cinémas lausannois et dans trois du canton, puis en septembre dans trois salles de Genève.

Rédaction. Les numéros entièrement consacrés à un seul sujet remportent toujours un grand succès. Celui du 1er juin permettait de réaliser, sous forme d'un puzzle énorme un superbe éléphant. Pour illustrer le journal, nous essayons d'utiliser des fonds de couleur qui permettent

ainsi pas mal de combinaisons ; nous obtenons le maximum d'effets avec des moyens réduits.

Abonnements. Chiffre de tirage habituel : 8500 exemplaires. Abonnements dans le canton de Vaud : 3 000 environ.

Numéro de Noël : Commandé 13 000 exemplaires en 1954 et 14 000 en 1955. On peut dire que la vente de ce numéro a connu beaucoup de succès, puisqu'il n'en reste plus que trente exemplaires.

Baulmes, décembre 1955.

Le rapporteur : J. Born.

GENÈVE

U. I. G. MESSIEURS

CONCOURS LITTÉRAIRE DU CINQUANTENAIRE

Pour répondre à certaines demandes de renseignements, rappelons

a) que ce concours est ouvert à tous les membres actifs et honoraires) de l'U. I. G. (dames et messieurs) ;

b) que des œuvres **littéraires** de toute nature seront admises (poèmes, nouvelles, essais, théâtre, etc.), et que les manuscrits ne devront pas compter plus de 7000 mots ;

c) que ceux-ci devront parvenir au président du jury, en doubles exemplaires avant **le 31 mars 1956 ;**

d) que les auteurs doivent signer leurs œuvres d'un pseudonyme ou d'une devise qu'ils répéteront sur une enveloppe fermée, jointe à leur envoi et contenant leur nom ;

e) que les manuscrits devront être adressés, **aussitôt terminés,** à notre collègue Marius Jaquet, 11, rue du Jeu de l'Arc (voir « Educateur » du 24. 9. 55).

Jury. Notre collègue J.-C. Bois s'étant récusé, il a été remplacé par J.-P. Saulnier.

Voici donc la composition du jury qui jugera les envois :

MM. Paul Chaponnière, homme de lettres et journaliste,
Willy Borgeaud, professeur,
et nos collègues
R. Nussbaum, Ad. Lagier, M. Jaquet et J. P. Saulnier.

Pour la Commission : Ad. L.

U.I.G.M. — GROUPE DES JEUNES

Prochaine séance : **vendredi 20 janvier,** à 17 h., au XXe Siècle, place du Cirque.

Ordre du jour : *Enseignement de la composition.* Introduction par J.P. Guignet.

NEUCHATEL

COMITÉ CENTRAL

Le Comité cantonal de la Société Pédagogique neuchâteloise s'est constitué comme suit pour la période trisannuelle 1956 à 1958 :

Président : M. Roger Hügli, Colombier, route de Planeyse 25, Tél. (038) 6 32 92

Vice-président : M. Fernand Vaucher, Travers, Tél. (038) 9 21 50

Caissier : M. Ernest Bille, Corcelles (Ne), Gare 11, Tél. (038) 8 16 82
Secrétaire-correspondant : M. Philippe Zutter, Neuchâtel, Valangines 9, Tél. (038) 5 61 95
Secrétaire des verbaux : M. Georges Treuthardt, Les Hauts-Geneveys Tél. (038) 7 19 73
Assesseur : M. Marcel Jaquet, La Chaux-de-Fonds, Les Bulles 21 Tél. (039) 2 58 05
Bulletinier : Willy Guyot, Le Locle, Raya 7, Tél. (039) 3 20 25

BIENVENUE

... très cordiale à nos trois nouveaux collègues de La Chaux-de-Fonds qui sont entrés dans les rangs de notre corporation : Mlles Micheline Emery (S.P.N.-V.P.O.D.) et Eliane Cordier (S.P.N.) ; M. Fernand Chételat (S.P.N.-V.P.O.D.).

W. G.

NÉCROLOGIE

Il nous est douloureux de commencer la chronique neuchâteloise de 1956 par la relation d'un décès.

Le 31 décembre, en effet, nous avions le très grand chagrin d'apprendre la mort d'une excellente collègue en pleine activité, Mlle Nicette Giroud, qui n'avait pu survivre à une grave opération subie deux jours auparavant. Avec une vaillance exemplaire, tout en tenant sa classe avec une conscience extrême, Mlle Giroud luttait depuis longtemps contre le mal toujours plus menaçant qui devait l'enlever, à l'âge de 59 ans.

Brevetée en 1915, elle enseigna d'abord dans la petite école de campagne de Derière-Pertuis, puis elle fut nommée au Locle en 1918.

Mlle Giroud était une femme d'élite, éveillée aux nouveautés pédagogiques, sans jamais tomber dans les excès. Elle exigeait un sérieux effort de ses élèves qu'elle préparait très bien pour l'école secondaire.

Femme de cœur, chrétienne dans l'acception profonde et vraie du terme, elle sut s'oublier pour se donner mieux aux autres. Non contente de préparer sa classe avec un soin minutieux, elle consacrait le plus clair de ses loisirs à des œuvres de jeunesse dans le cadre de l'Eglise, ainsi qu'au comité de la Bibliothèque de la ville où sa vive intelligence et sa culture en faisaient le conseiller le plus précieux. A la cérémonie funèbre, M. Bütikofer, directeur, et M. Jeanneret, inspecteur, relevèrent les qualités éminentes de notre collègue et apportèrent l'hommage reconnaissant des autorités communales et cantonales. Ils le firent en termes sentis et élevés.

La S. P. N. perd en Mlle Giroud un de ses membres les plus assidus, l'un des premiers qui acceptèrent sans objections l'orientation syndicale de notre corporation. Pendant de nombreuses années, sous l'ancien régime des retraites, notre collègue nous représenta au Comité du « Fonds scolaire de prévoyance » et nous remettait après chaque séance un rapport scrupuleusement rédigé. Quelle ironie amère de songer qu'elle n'aura pas bénéficié d'un seul jour de retraite !

A sa famille, en particulier à sa nièce, notre jeune collègue institutrice à La Sagne, nous réitérons l'expression de notre sympathie émue et profonde.

W. G.

JURA BERNOIS

COURS PRATIQUE DE PERFECTIONNEMENT

Le cours de perfectionnement donné à l'intention du corps enseignant primaire, durant la dernière semaine de novembre, a illustré de façon irréfutable l'utilité de la projection fixe aux degrés moyen et supérieur.

Ce cours, que nous devons à MM. Guéniat et Cramatte, a été la première réalisation officielle des thèses votées au Congrès de la S. P. J. à Delémont, où avaient été étudiées les possibilités d'appliquer à notre école les méthodes nouvelles. Parmi celles-ci, l'emploi de l'appareil à projection aura apparu à beaucoup comme une innovation réalisable dans un délai relativement court.

C'est par un petit historique de l'appareil à projection que M. Guéniat, avec humour, introduisit le sujet, et montra les étapes principales de cette évolution qui aboutit aujourd'hui à des appareils tout à fait au point. Comme on se trouve en présence, dans la projection fixe, du film et du cliché isolé, il apparaît clairement que c'est ce dernier qui devrait avoir la cote aux degrés moyen et supérieur. Les diapositives (clichés 36 mm. × 24 sous verre de 5 cm. × 5) libèrent le maître d'une suite de clichés souvent en nombre excessif, et par cela même peu utilisable pour un enseignement rationnel. Quelques clichés bien choisis suffisent à faire travailler une classe pendant une leçon. M. Cramatte se rallie donc, preuve et expérience à l'appui, au cliché 5 cm. × 5, étant entendu que le petit format se substitue de plus en plus aux autres.

L'Ecole normale de Porrentruy a mis au point, d'une part, un système de fiches dont chacune enregistre complètement les références d'un cliché, d'autre part, des boîtes en carton et en bois, où peuvent entrer 20, 50 et 100 clichés, et particulièrement bien conçues. Elles seront à la disposition du corps enseignant sous peu, par l'office du Centre d'information de la S. P. J.

Des conseils furent donnés par les conférenciers sur l'obscurcissement des salles, l'aménagement des écrans et le placement de l'appareil. M. Guéniat, en rappelant les principes d'optique propres à faire comprendre les progrès réalisés dans la construction des appareils et les conditions de leur bon fonctionnement dans tel local donné, démontra la manipulation d'une dizaine d'appareils, dont varient la puissance et la luminosité.

L'intérêt des cours résidait aussi dans le montage de clichés 36 mm. × 24 : une série de six, que chaque participant pouvait tout aussitôt mettre à l'épreuve sur l'écran. Puis deux montages directs : aile de hanneton et graine de dent-de-lion, montrant par là les ressources variées de la projection dans les leçons d'histoire naturelle, d'histoire et de géographie.

Nos remerciements très vifs vont à MM. Guéniat et Cramatte, qui se dévouent tant à l'école jurassienne, et aux organisateurs de ce cours, qui laissera sans nul doute des traces profondes chez nos enseignants et se traduira par la modernisation plus poussée, dans ce domaine, de notre pédagogie.

T.

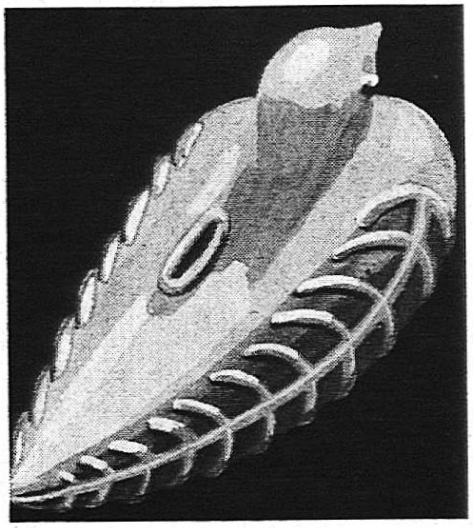

«La libre conception

favorise chez l'enfant la vision intellectuelle et le langage imagé » affirme un pédagogue bien connu. Donnez donc, vous aussi, à vos élèves la possibilité de développer leurs aptitudes à concevoir. C'est ainsi que les enfants apprennent à observer exactement. Le petit traité de A. Schneider, instituteur, St-Gall (Fr. 1.45) et la brochure Bodmer «Essayez donc!» (Fr. -.90) expliquent combien il est facile de modeler et fournissent des directives courtes et précises.

Envoi contre remise de timbres-poste.

L'argile à modeler BODMER est malléable, ne s'effrite pas, se laisse fort bien peindre et cuire. Nous vous enverrons volontiers un échantillon gratuit. Nos nouveaux ateliers se chargent d'émailler et cuire les petits chefs-d'œuvre à un prix très avantageux.

E. BODMER & CIE

Fabrique d'argile à modeler

Zurich 45

Töpferstrasse 20 Tél. (051) 33 06 55

Auberge du Chalet-à-Gobet

Nos bonnes spécialités de campagne

Les vins de la ville de Lausanne

Salles pour sociétés et écoles

Gluntz Pierre

Téléphone (021) 4 41 04

(pour décembre prix spéciaux pour écoles)

Vos imprimés

seront exécutés avec goût par l'

Imprimerie CORBAZ S.A.
Montreux

Buffet CFF Morges

M. ANDRÉ CACHEMAILLE
Tél. 7 21 95

Partie pédagogique

LES DROITS DE L'HOMME EN IMAGES

On sait que l'organisation internationale non gouvernementale qui se nomme « Fraternité mondiale » s'est donné pour tâche de faire connaître et comprendre la Déclaration des Droits de l'Homme adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations-Unies siégeant à Paris.

Elle patronne une exposition qui s'est ouverte le lundi 9 janvier à la Galerie du Capitole à Lausanne où elle se tiendra jusqu'au 26 janvier 1956.

Cette exposition s'adresse à tous, mais plus particulièrement aux membres du corps enseignant et les organisateurs comptent aussi sur la visite des classes de dernière année de la région lausannoise.

De Lausanne, l'exposition poursuivra son tour de Suisse pour le prolonger par un tour d'Europe. A. Chz.

NOUVEAU CONFORMISME

Parce que l'année scolaire ne coïncide pas avec l'année civile, l'*Educateur* ne se sent pas l'obligation annuelle d'établir à fin décembre ou au début de janvier le bilan de l'année pédagogique écoulée. On éprouve pourtant le désir, de temps à autre, de voir plus clair dans les idées généralement admises pour faire le point de notre situation pédagogique romande. Où en sommes-nous actuellement ? Comment évolue notre vie scolaire ? Quelles sont les tendances actuelles de notre enseignement ?

On ne saurait répondre en un seul article à ces questions, d'autant plus que nos diversités cantonales rendent difficile l'élaboration de la synthèse générale qu'on pourrait souhaiter. Aussi faut-il borner son ambition à l'examen de la constatation principale particulièrement remarquable qui est celle-ci : la pédagogie dite nouvelle semble avoir pris le pas sur la pédagogie qu'il est convenu d'appeler traditionnelle. J'entends par là que les deux écoles ont renoncé à s'opposer en de violentes discussions contradictoires parce que les principes nouveaux et le vocabulaire qu'ils comportent paraissent admis — je ne dis pas appliqués — par la grande majorité du corps enseignant. Aussi, les maîtres qui osent encore se déclarer « vieux jeu » se reprochent-ils de ne pas être « à la page » et s'en montrent-ils désemparés. Nous assistons donc à un tournant pédagogique qui, à cause du danger qu'il présente, mérite de retenir notre attention. Auparavant, pour rassurer les uns et apaiser l'enthousiasme des autres, répétons, une fois de plus, qu'on n'est jamais aussi novateur ou aussi rétrograde qu'on se le figure. Tout est dans l'esprit qui anime l'activité de la classe et, à cet égard, des formes d'enseignement désuètes peuvent présenter plus de valeur réellement éducative que l'emploi de certaines techniques nouvelles hâtivement préparées.

Or, au moment où une conception pédagogique nouvelle l'emporte après une lutte longue et difficile, elle paraît perdre non seulement de son dynamisme, mais aussi de son efficacité à cause des adhésions superficielles que sa victoire suscite. Ce nouveau conformisme ne tarde

pas à entraîner des adeptes mal informés qui s'attachent aux formes nouvelles sans connaître ni chercher à approfondir l'esprit qui doit les animer sans lequel elles ne sont que quelques trucs de plus.

C'est ainsi qu'il ne suffit pas d'employer des fiches pour prétendre pratiquer un enseignement individualisé, pas plus que l'utilisation d'un fichier n'est en soi une initiation à la recherche personnelle. Constituer à brûle-pourpont des groupes de travail et leur imposer une tâche nettement fixée, ce n'est pas réaliser le travail en équipes. On peut imprimer un journal de classe sans motiver un entraînement à l'orthographe et le texte libre peut n'être qu'un pauvre bavardage. Si le film fixe, le cinéma scolaire, le travail manuel ne se proposent que de rendre les écoliers plus heureux, ils participent alors de l'enseignement attrayant traditionnel. Ceux qui se plient aux caprices des enfants en s'imaginant répondre à leur intérêt profond, loin de contribuer à libérer la personnalité, l'asservissent au contraire à des impulsions fugaces et contradictoires ; en renonçant à demander des efforts de mémorisation et des exercices d'entraînement nécessaires à l'acquisition des réflexes de calcul, de lecture et d'écriture, ils cèdent à une attitude de facilité qui n'a rien de commun avec la pédagogie nouvelle.

Car nous ne devons pas nous dissimuler les très réelles difficultés d'une éducation qu'on voudrait fonctionnelle. Elle exige en effet du praticien un sens psychologique sûr doublé d'une culture générale qui lui permette d'établir une hiérarchie des valeurs entre les connaissances prévues au programme. Sans cette vue d'ensemble dominant les matières à enseigner, sans une nette conscience des buts à atteindre, un maître risque de s'égarer, de perdre du temps et de s'intéresser bien plus aux procédés eux-mêmes qu'aux enfants et à leur développement intellectuel et moral.

Là réside le danger auquel je faisais allusion plus haut : les maladresses et les insuffisances de quelques-uns, commises sous le couvert d'une pédagogie qui se prétend nouvelle, desservent cette pédagogie au point d'émouvoir peut-être un jour l'opinion publique et, par contre-coup, nos autorités. On pourrait craindre alors une réaction officielle rude et combien décourageante. N'oublions pas que la liberté du choix des méthodes, dont nous jouissons en général, nous impose le devoir élémentaire de ne rien entreprendre de nouveau sans nous y être préparés d'une manière approfondie.

A. Chz.

BIBLIOGRAPHIE

La Fête des Vignerons, album souvenir, Librairie Payot & Cie, Lausanne.

Inutile d'insister sur ce que fut la dernière fête et sur le plaisir qu'il y a à posséder chez soi les photographies en couleurs ou en noir des grands moments du spectacle, des scènes pittoresques, des silhouettes caractéristiques, des artisans les plus actifs et dévoués de cette joie veveysanne et vaudoise. A feuilleter cet album, nos enfants se prépareront à la prochaine fête.

Chaque bibliothèque scolaire voudra posséder ce souvenir.

PROBLÈMES DE GÉOMÉTRIE

Les problèmes qui suivent doivent être résolus après avoir étudié la théorie qui se trouve dans le livre de géométrie de Jules Margot (Algèbre et Géométrie), chapitre I, p. 83 à 100.

Dans chaque cas, même si le dessin est donné, il est bon d'exiger de l'élève un dessin soigné fait aussi exactement que possible à l'aide de la règle et du compas.

1. Choisir 3 segments de droite : a, b et c, d'inégale longueur. Par construction, vérifier que :

   $a + b + c = b + a + c = a + c + b = c + b + a$

   En déduire une propriété de l'addition. Trouver encore deux autres relations égales à celles qui sont indiquées.

2. Choisir 3 segments de droite : a, b et c, d'inégale longueur. Construire les expressions :

   $a + b + c$ $\qquad$ $a + (b + c)$
   $b + c$ $\qquad$ $(a + b) + c$
   $a + b$

   Conclusion ?
   Déduire une propriété de l'addition.

3. On donne 3 segments de droite de longueur différente : a, b et c. Construire :

   1) $a + (b - c)$ $\qquad$ 3) $a - (b + c)$
   2) $a + b - c$ $\qquad$ 4) $a - b - c$
   5) $a - b + c$

   Conclusion ?

4. Construire le segment x connaissant a et b.
   x doit satisfaire aux relations suivantes :

   1) $x = a + b$ $\qquad$ 3) $a = b - x$
   2) $x = b - a$ $\qquad$ 4) $x + a = b$

5. On donne 3 segments de longueur différente : a, b et c. Construire les expressions :

   1) $a - b$ $\qquad$ 5) $b - c$
   2) $a + c$ $\qquad$ 6) $(a + c) - (b + c)$
   3) $b + c$ $\qquad$ 7) $(a - c) - (b - c)$
   4) $a - c$

   Conclusion ?

6. Au milieu d'un segment de droite AE de longueur 2k, on marque le point C, puis les points B et D tels que AB = DE = a (a est un segment donné).

   Etablir la liste de tous les segments déterminés par des points. Exprimer ces segments à l'aide des grandeurs 2k et a.

7. Un segment de droite AB mesure 80 mm. Par les points A et B, on trace les perpendiculaires à AB et l'on mesure AC = 60 mm et BD = 40 mm. Par le milieu I de CD, on mène la perpendiculaire à AB. Celle-ci coupe AB en K.

Mesurer IK, AK et KB. Vérifier que AK = KB et que IK est la moyenne de AC et de BD.

Choisir d'autres longueurs pour AB, AC et BD et constater que l'on obtient toujours le même résultat.

8. Application du No 7.
Construire un trapèze rectangle ABCD. On connaît :
l'angle A = l'angle C = 90 degrés ;
le côté AC = 50 mm, la base moyenne 50 mm et la grande base AB = 70 mm.
Peut-on choisir les longueurs données au hasard ?

9. Sur une circonférence, on marque 6 points : A, B, C, D, E et F. On trace l'hexagone déterminé par ces points, puis on cherche l'intersection des côtés opposés. Comment sont disposés ces points ?
Vérifier, en refaisant le dessin et en changeant la position des points A, B, C, D, E et F.

10. Soit AOB un angle. On prolonge le côté AO en OC et le côté OB en OD. Calculer les angles COB, DOC et DOA quand :
a) angle AOB = 23° c) angle AOB = $^5/_{12}$ de droit
b) angle AOB = 58°

11. Même question, mais l'angle AOB 110° 35', puis 195°.

12. On donne un angle XOY. En O, on mène AOB perpendiculaire à OY. Calculer les angles BOY, BOX, XOA et YOA quand :
a) angle XOY = 25° c) angle XOY = $^3/_5$ de droit
b) angle XOY = 72°

13. Même question, mais l'angle XOY vaut 108° puis 197°.

14. **Reporter un angle donné :** Cette construction revient à construire un angle égal à un angle donné connaissant un des côtés du nouvel angle.

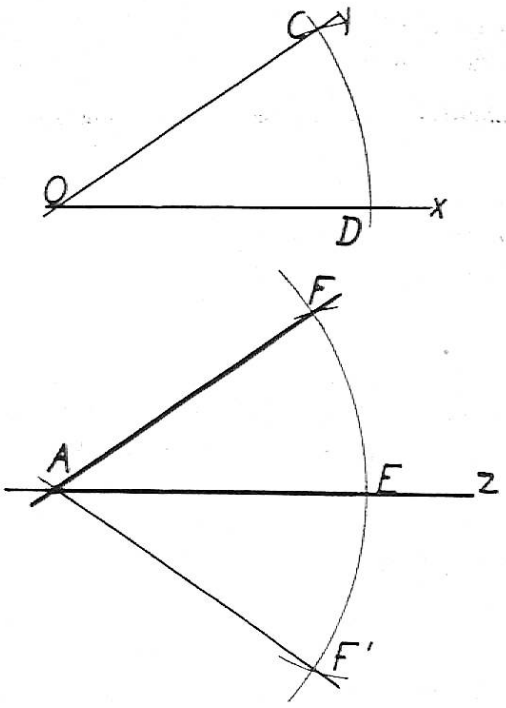

Méthode de construction :

On connaît : l'angle xOy et la demi-droite Az.

a) tracer un arc de circonférence de centre O et de rayon arbitraire. Cet arc coupe Oy en C et Ox en D.

b) tracer un arc de circonférence de centre A et de **rayon identique** au précédent.
Cet arc coupe Az en E.

c) à l'aide du compas, reporter CD en EF et en EF'.

d) FAE = F'AE est l'angle cherché = xOy.

Remarque : La construction donne deux solutions. En pratique, les conditions du problème fixent, en général, laquelle des deux solutions on doit préférer. Application : se donner deux angles et construire leur somme. Même exercice avec trois angles.

15. Tracer deux droites qui se coupent. Construire la somme des quatre angles ainsi déterminés. Refaire la même construction avec deux autres droites. Conclusion ?
16. Construire un angle de 30°, un angle de 45°, un angle de 60°, un angle de 15°, un angle de 22° 30', un angle 52° 30', 67° 30', un angle de 135°, un angle de 172° 30'.
17. Sur les côtés Ox et Oy d'un angle droit, on marque deux points : A sur Ox et B sur Oy. On trace ensuite AB. Construire la somme des angles OAB et OBA. Changer trois fois la position des points A et B et refaire la construction.

    Que peut-on dire de la somme des angles OAB et OBA ?
18. A l'extrémité A d'un segment de droite AB, on construit l'angle BAC = 120°. Sur AC, on reporte AB, puis en C on construit de nouveau et dans le même sens l'angle BAC = 120°, on reporte CD = AB. Continuer la construction de la même manière. Quelle figure obtient-on ?
19. Un triangle ABC est rectangle en A. On l'inscrit dans une circonférence de centre O, puis on trace AO qui coupe la circonférence en D. Calculer les angles ACB, BAD, DAC, BDA, ADC, BCD et CBD. On connaît ABC = a. Que peut-on dire de la figure ABCD ?
20. Un quadrilatère ABCD est inscrit dans une circonférence. On mène les diagonales AC et BD. Montrer que les angles CAB et BDC sont égaux. Y a-t-il d'autres angles égaux dans la figure ? Dire pourquoi.

PROBLÈMES DE GÉOMÉTRIE
SOLUTIONS

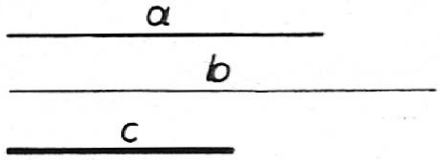

1. **1er cas :** a + b + c

Sur une droite, on choisit un point A ; à l'aide du compas, on reporte d'abord AB = a, puis BC = b et finalement CD = c.

On a alors AD = a + b + c.

2e cas : b + a + c

On reporte EF = b, FG = a et GH = c.
On a alors EH = b + a + c.

3e et 4e cas : a + c + b et c + b + a

Ces deux derniers cas se construisent comme les deux premiers.

On constate alors que les quatre sommes sont égales. Cela prouve que l'addition est une opération **commutative :** on a le droit de permuter les nombres à additionner sans que le résultat soit changé.

2. Même méthode de construction qu'au numéro 1.
On constate que :

$$a + (b + c) = (a + b) + c$$

Donc l'addition est une opération **associative.**

3. **Cas 1 et 2.**
Construire d'abord b — c puis
a + (b — c) et finalement a + b — c
On constate que :
(A) $a + (b - c) = a + b - c$
Cas 3, 4 et 5.
3) construire d'abord b + c, puis a — (b + c)
4) construire a — b — c
5) construire a — b + c
On constate que :
(B) $a - (b + c) = a - b - c$
Les résultats (A) et (B) confirment la règle des parenthèses utilisée en algèbre :
des parenthèses peuvent se supprimer :
sans changement si elles sont précédées du signe plus [résultat (A)] ;
en **changeant tous** les signes des termes entre parenthèses si elles sont précédées du signe **moins** [résultat (B)].
Remarque : la mise en évidence des remarques ci-dessus est facilitée si l'on a soin de faire tous les dessins l'un sous l'autre, en plaçant les origines des segments sur une même verticale.

4. **1er cas :** on construit a + b ce qui donne immédiatement la valeur d'x.
2e cas : On construit AB = b et sur la même droite, BC = a, le point C se plaçant entre A et B.
La distance AC = x.
3e cas : On construit AB = a, puis AC = b, la distance BC = x.
Si a > b le point C se place entre A et B. Dans ce cas, la distance x est négative.
4e cas : On construit AB = b puis AC = a, la distance CB = x. Si le point C se place au-delà du point B la distance x est négative.

5.

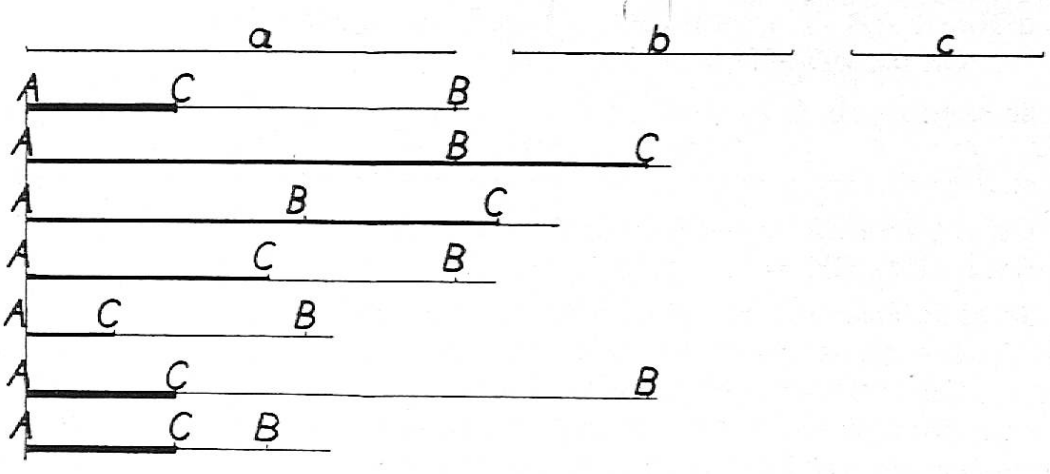

Les résultats 1, 6 et 7 sont identiques, donc : on ne change pas la différence entre deux nombres :

a) si l'on ajoute un même nombre aux deux nombres donnés ;

b) si l'on enlève un même nombre aux deux nombres donnés.

6. Les segments déterminés sont :

AB, AC, AD, AE, BC, BD, BE, CD, CE et DE

On trouve sans difficulté les résultats suivants :

$AB = a$	$BD = 2k - 2a$
$AC = k$	$BE = 2k - a$
$AD = k + (k - a) = 2k - a$	$CD = k - a$
$AE = 2k$	$CE = k$
$BC = k - a$	$DE = a$

7. **Remarque pour le maître :** Ces relations se vérifient théoriquement en appliquant les propriétés du théorème de Thalès ou celles des triangles semblables.

8. Sur une droite d, on reporte AB = 70 mm.

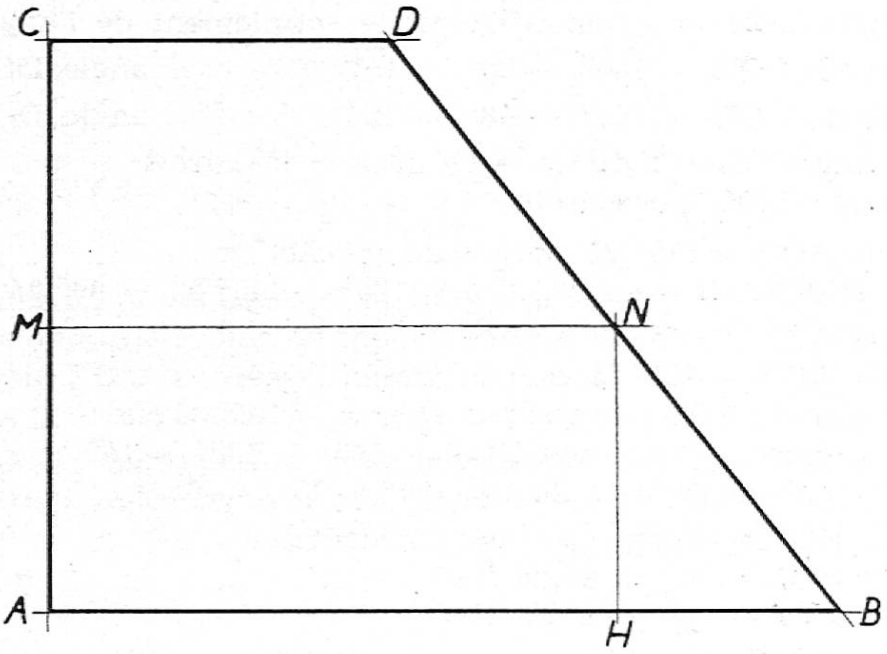

En A, on élève la perpendiculaire à AB et l'on reporte AC = 50 mm.
En C, on trace la perpendiculaire à AC.
Sur AB, on reporte AH égal à la base moyenne : 50 mm.
En H, on mène la perpendiculaire à AB.
De M milieu de AC, on trace la perpendiculaire à AC.
Les deux perpendiculaires tracées se coupent en N. La droite BN coupe la perpendiculaire issue de C en D.
ABCD est le trapèze cherché.

9. Les points d'intersection sont sur une même ligne droite (théorème de Pascal).

On évitera de construire un hexagone régulier, car dans ce cas, les côtés opposés sont parallèles et leurs points d'intersection sont à l'infini. Le théorème reste vrai même si les points A, B, C, D, E et F

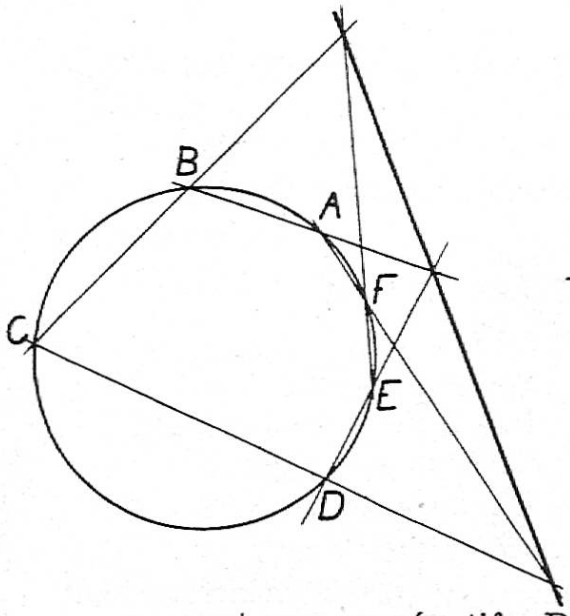

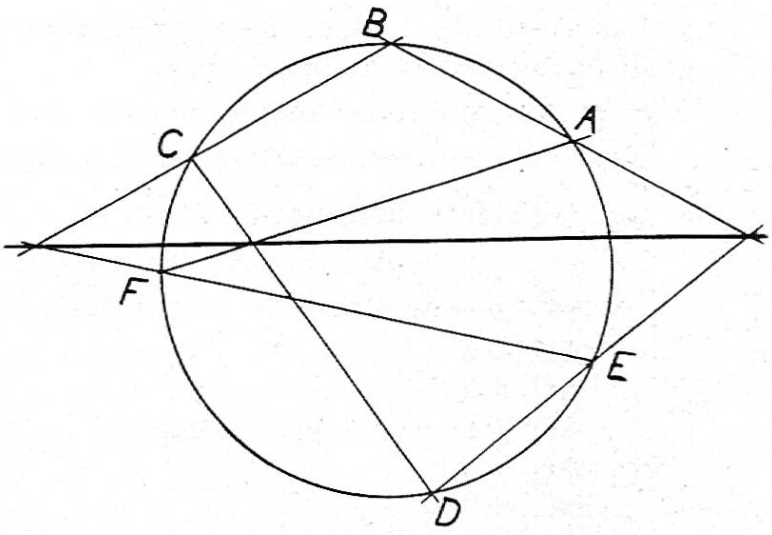

ne sont pas consécutifs. Dans ce cas, on prolongera les côtés AB et DE, AF et CD, EF et BC.

10. L'angle COB est égal à l'angle DOA comme opposés par le sommet. Pour la même raison, les angles DOC et AOB sont aussi égaux. L'angle COB = angle DOA est le supplément de l'angle AOB.
    a) angle COB = 180° — 23° = 157° angle DOC = 23°
    b) angle COB = 180° — 58° = 122° angle DOC = 58°
    c) angle COB = 2 droits — $^{5}/_{12}$ droit = $^{19}/_{12}$ droit
    angle DOC = $^{5}/_{12}$ droit.

11. **Angle AOB = 110° 35'** (dessin de gauche)
    angle COB = angle DOA = 180° — 110° 35' = 69° 25'
    angle COD = angle AOB = 110° 35'

    Angle AOB = 195° (dessin de droite)
    L'angle AOB marqué par l'arc vaut 195°, d'où
    l'angle COB = angle DOA = 195° — 180° = 15°
    angle COD = angle 2 = 180° — 15° = 165°

12. angle BOY = YOA = 90° par construction
    angle BOX = 90° + angle XOY
    angle XOA = 90° — angle XOY
    a) angle BOX = 115° angle XOA = 65°
    b) angle BOX = 162° angle XOA = 18°
    c) angle BOX = 1 $^{3}/_{5}$ droits angle XOA = 1 $^{2}/_{5}$ droits

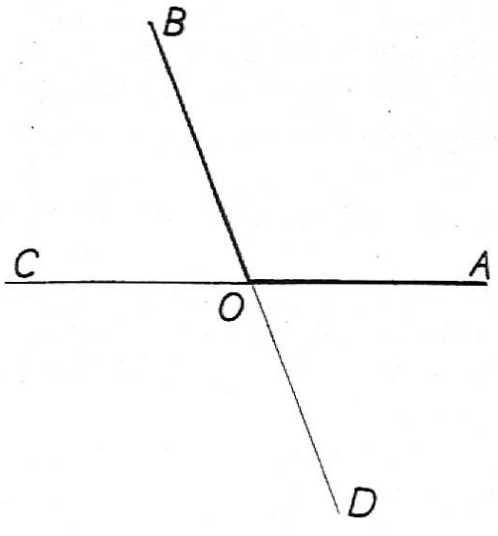

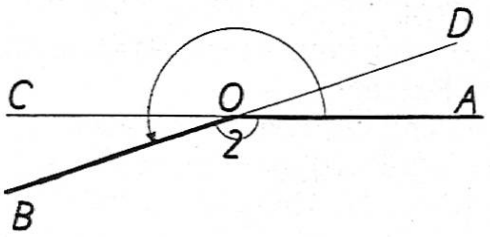

13. **angle XOY = 108° 20'** (dessin de gauche)
angle BOY = 90°
angle XOA = 108° 20' — 90° = 18° 20'
angle BOX = 360° — XOY — BOY = 360° — 90° — 180° 20' =
ou angle BOX = 180° — XOA = 161° 40' = 161° 40'
angle XOY = 197° (dessin de droite)
angle BOY = 90°
angle BOX = 360° — 197° = 73°
angle XOA = 197° — 90° = 107°
angle YOA = 90°

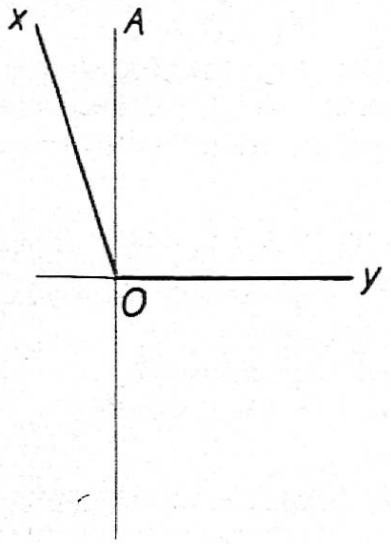

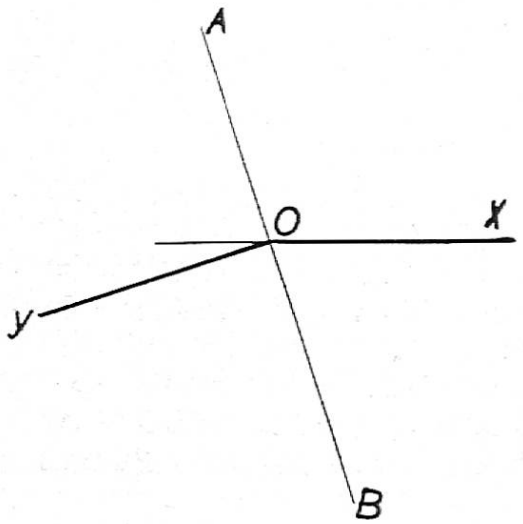

14. On se donne deux angles AOB et XOY. On reporte en A' O' B', tout d'abord l'angle AOB, puis on reporte l'angle XOY en faisant coïncider le côté XO par exemple avec le côté O' B'.
Même procédé pour trois angles.

15. La somme des angles autour d'un point est toujours de 360 degrés. Par construction, on trouvera un angle voisin de 360°.

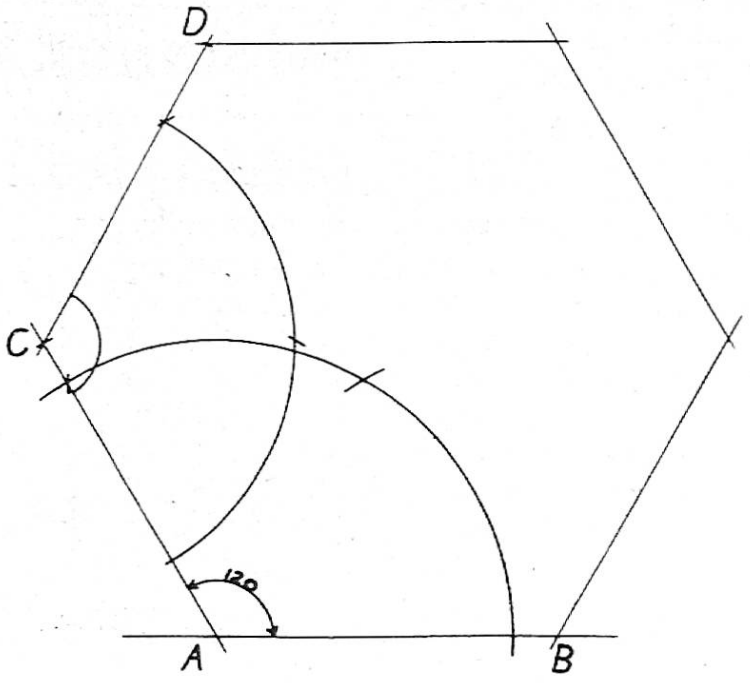

16. Les décompositions suivantes permettent d'effectuer toutes celles qui sont demandées à partir d'un angle de 60° ou d'un angle de 45°.
30° = 60° : 2
45° = 90° : 2
15° = 30° : 2
22° 30' = 45° : 2
52° 30' = 30° + 22° 30'
67° 30' = 30° + 22° 30'
135° = 90° + 45°
172° 30' = 90° + 60° + + 22° 30'

17. Angle OAB + angle OBA = 90°.
Cette somme ne varie pas quelle que soit la position des points A et B.

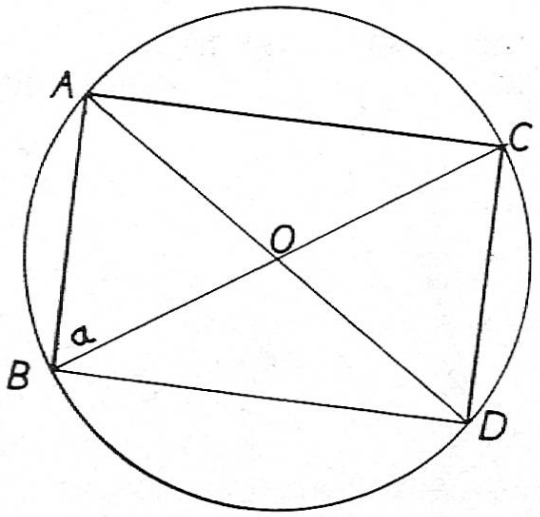

18. La construction donne un hexagone régulier.

19. Un angle inscrit dans une circonférence est mesuré par la moitié de l'arc compris entre ses côtés. D'où :

arc AC = 2 a
arc BA = 180° — 2 a
arc CD = 180° — 2 a
arc BD = 2 a

On voit immédiatement que les arcs AC et BD sont égaux ; il en est de même des arcs BA et CD.

angle ACB = ½ arc AB = 90° — a
angle BAD = ½ arc BD = a
angle DAC = ½ arc DC = 90° — a
angle BDA = ½ arc AB = 90° — a
angle ADC = ½ arc AC = a
angle BCD = ½ arc BD = a
angle CBD = ½ arc DC = 90° — a

La figure ABCD est un rectangle car tous ses angles sont droits. En effet :

angle BAC = 90° (donné)
angle ABD = angle ABC + angle CBD = a + 90° — a = 90°
angle BDC = angle BDA + angles ADC = 90° — a + a = 90°
angle ACD = angle ACB + angle BCD = 90° — a + a = 90°

20. Il faut prouver l'égalité des angles BAC et BDC.
Ces angles sont égaux car ils sont mesurés par la moitié du même arc.
Pour la même raison, les angles suivants sont égaux :

angle DBC = angle CAD
angle BCA = angle ADB
angle ADC = angle ABD

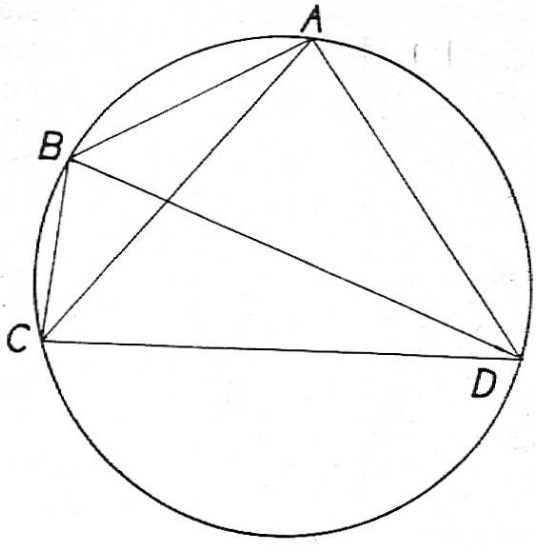

Ch. Pfister.

Aux sports d'hiver *avec le chemin de fer*

MARTIGNY- CHATELARD -CHAMONIX

Billets spéciaux de sports d'hiver, à prix réduits, à destination de
CHAMONIX - MONT-BLANC MONTROC / COL DE BALME

et ***LA CREUSAZ*** *(1800 m.)*

Télésiège des Marécottes *(1100 m.) station de la ligne Martigny-Chamonix. Du soleil - De la belle neige - Des pistes à la portée de tous, dans un cadre merveilleux, face à un panorama s'étendant du Mont-Blanc au Cervin.*

TÉLÉSKI DE GOLETTAZ *(de 1800 à 2300 m.)*

A l'arrivée du télésiège :

LE GRAND RESTAURANT DE LA CREUSAZ

avec ses spécialités de râclettes, fondues, viande séchée, ses dîners de salé maison et gigot d'agneau.
Dortoirs pour 150 personnes sur matelas
Même maison : Café de la Place à Martigny

Marcel et Miquette Darbellay

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue

recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel) : Restaurant sans alcool D. S. R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant sans alcool du Carillon. Terreaux 22 (Place Chauderon). Parc pour voitures à côté du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.

Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Parc pour voitures à côté du restaurant, place de la Riponne. Tél. 22 50 39.

Dans les deux restaurants, restauration soignée - Menus choisis et variés.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

Nationale Suisse
Berne

J. A. — Montreux

ETUDES CLASSIQUES
SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEX — TÉL. (021) 230512

Ecole Pratique Emile Blanc

Place Bel-Air 4 — LAUSANNE — Tél. 22 22 28

STÉNO-DACTYLOGRAPHIE
BRANCHES COMMERCIALES - LANGUES
Placement gratuit des élèves

Ouverture du Cours Ecole: 12 janvier 1956 à 14 heures.

Banque Cantonale Vaudoise

MONTREUX, 21 janvier 1956 XCIIe année — N° 3

396

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Vos imprimés

seront exécutés avec goût par l'

Imprimerie CORBAZ S.A.
Montreux

tirage 4 février

100.000
50.000

= LOTERIE ROMANDE

M. Jatio

Henniez-Lithinée

Eau de table de 1er ordre

Digestive

Les graines **H. Tschirren**

Morges

sont meilleures